



---

# Compte rendu

## Conseil municipal de Mondrainville

*Vendredi 30 mars 2012*

---

Convoqué le 6 mars 2012, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE GOFF, Maire.

**Présents :** Mmes GODIER, M. BUFFARD, adjoints, Mmes BIGOT, FOULET, MARIE, M. BERTHELOT, OLLIVIER conseillers

**Absents excusés :** Mme DUGUÉ, MM. ADAMCZYK, LEMERAY,

**Secrétaire de séance :**

### Approbation du compte administratif 2011

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011.

### Approbation du compte de gestion 2011

Le compte de gestion 2011 étant en tout point concordant avec le compte administratif 2011 de la commune, il est approuvé à l'unanimité.

### Affectation du résultat

Le compte administratif 2011 laisse apparaître les résultats suivants :

- Investissement : 71 932,84 Euros
- Fonctionnement 41 812,59 Euros

D'où le résultat de clôture positif de 92 233,86 Euros.

Le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat en ventilant l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Au compte 001 Solde de la section d'investissement : 27 454,54 Euros
- Au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 64 779,32 Euros

## Examen et vote du budget primitif 2012

Le Conseil examine le projet de Budget Primitif pour l'année 2012 voté par chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, il est adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		
<b>Dépenses</b>	Chapitre 011 Charges à caractère général	178 330,86 Euros
	Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	127 691,00 Euros
	Chapitre 014 Atténuations de produits	12 407,00 Euros
	Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	59 919,00 Euros
	Chapitre 66 Charges financières	23 261,00 Euros
<b>Recettes</b>	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes ...	43 000,00 Euros
	Chapitre 73 Impôts et taxes	119 018,00 Euros
	Chapitre 74 Dotations et participations	124 000,00 Euros
	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	61 800,00 Euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recette à 62 593,00 Euros

## Vote des taux d'imposition pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2012.

## Prix du repas de cantine

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des repas de cantine à compter de la rentrée de septembre 2012, selon les barèmes suivants :

- Repas normal : 3,85 Euros
- Repas occasionnel : 4,00 Euros
- Repas exceptionnel : 5,00 Euros

## Demande de subvention pour la mise en sécurité du clocher

Le Maire explique l'urgence d'effectuer des travaux de sécurité au niveau du clocher de l'église.

Après examen, le Conseil Municipal retient la proposition de la société BIARD-Roy pour un montant de 6 953 Euros HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ainsi que le Conseil général du Calvados pour l'obtention d'une aide financière afin de pouvoir réaliser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30